

Envoyé en préfecture le 15/11/2022

Reçu en préfecture le 15/11/2022

Affiché le

ID : 035-213502743-20221109-2022\_090-DE

DÉPARTEMENT  
D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERMAIN-SUR-ILLE

**Nombre de membres**

**SÉANCE DU 09/11/2022**

En exercice : 15

Présents : 12

Absents : 0

Pouvoirs : 2

L'an deux mille vingt-deux, le neuf novembre à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Valérie MARGUERITTE, 1ère adjointe.

**Étaient présents :** MARGUERITTE Valérie, DELABARRE Sylviane, BOURGET Patricia, VAUDIN Karine, GAUDAIRE Jean-François, BRUNET Thierry, BUSNEL Didier, DUVAL Sabrina, PASQUER Claudie, LONGCOTE Yves, PERIGNON Christophe, JACOB Jean-Paul

Mode de scrutin :

ordinaire à main levée

Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0

**Étaient absents et excusés :**

LEGENDRE Bertrand donne pouvoir à DELABARRE Sylviane, FELLOUS Frédéric donne pouvoir à PERIGNON Christophe, ADAM LECOQ Stéphanie

Secrétaire de séance nommé : PASQUER Claudie

Convocation du : 28/10/2022

Affichée le : 28/10/2022

Transmis le :

**2022-090 : GESTION DES ACCÈS AUX SALLES LOUÉES**

A chaque début de rentrée scolaire, des clés et badges d'accès aux salles mises à disposition sont distribués aux responsables d'association pour les activités récurrentes de la saison.

Le nombre de badges permettant de désactiver l'alarme est juste suffisant pour couvrir les besoins actuels d'accès aux salles tout en conservant un exemplaire en permanence en mairie.

Suite à la perte d'un badge qui a nécessité de le remplacer par celui d'une adjointe, il est proposé au conseil municipal de fixer un tarif de remboursement pour permettre le remplacement rapide des badges manquants.

La dernière commande de badges, auprès de l'entreprise Télésécurité Loire Bretagne, date de février 2018 et affiche un prix unitaire TTC de 5,42€.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le tarif de remboursement d'un badge non restitué à 10€.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal,**

**FIXE** le tarif de remplacement d'un badge à 20€.

Pour copie conforme,

Le Maire

P/0 Valérie MARGUERITTE  
1ère adjointe



*[Signature]*